

RENSEIGNEMENTS

SUR LA PIÉTÉ ET LE GULTE EUGHARISTIQUES
DANS LE DIOGÈSE DE QUÉBEC. (1)

PREMIÈRE PARTIE.

Décret de S. S. Pie X sur la communion quotidienne

A. — MOYENS PRIS POUR S'Y CONFORMER.

1. — Depuis la promulgation du décret de la S. Congrégation du Concile, en date du 20 décembre 1905, sur la Communion Quotidienne, quels sont les moyens que vous avez pris pour promouvoir la communion fréquente ?

2. — Quels sont parmi ces moyens ceux qui ont le mieux réussi ?

3. — Quel plan avez-vous suivi pour faire l'éducation eucharistique de vos paroissiens, des enfants en particulier ?

4. — Comme l'influence des maîtres sur les enfants est très grande, précisément à cause de leur commerce journalier avec eux, est-ce que les instituteurs et institutrices, surtout les Frères et les Religieuses, profitent de chaque leçon de catéchisme pour inspirer à leurs enfants l'amour de la Sainte Eucharistie et de la communion fréquente ?

B. — OBSTACLES RENCONTRÉS.

1. — Dans cette croisade entreprise en conformité avec le décret de S. S. Pie X sur la communion fréquente, quels obstacles avez-vous rencontrés ?

2. — Comment vous y êtes-vous pris pour les écarter ?

3. — Ces obstacles tendent-ils à disparaître ?

(1) C'est ici le questionnaire dont parle la Lettre de Mgr Roy qui précède et qui a été adressé à tous les curés du diocèse. Nos lecteurs trouveront toute utilité à en prendre connaissance, pour en faire la matière d'un sérieux examen de conscience.